

Madame Nicole **WALTHERT**  
6, rue de Jargeau  
**45000 ORLEANS**

à **FRANCE – BREVETS**  
Monsieur Enno BIBOW  
47, rue de la Victoire  
**75009 PARIS**

Orléans, le 16 Avril 2020

Objet : Compte rendu de notre entretien téléphonique du 3/04.  
Mes brevets ne valent plus rien !

Destinataire : Madame BARRY (Sous Directrice Innovation et Entrepreneuriat)  
Madame Frédérique VIDAL (Ministre enseignement supérieur recherche et innovation)  
Mr Joël GIRAUD (Député des Htes-Alpes)  
Mr Daniel DUBOIS (Sénateur – Commission des Affaires Economiques).  
Mr Graig MONETTI (Chef de Cabinet de la Recherche et l'Innovation).

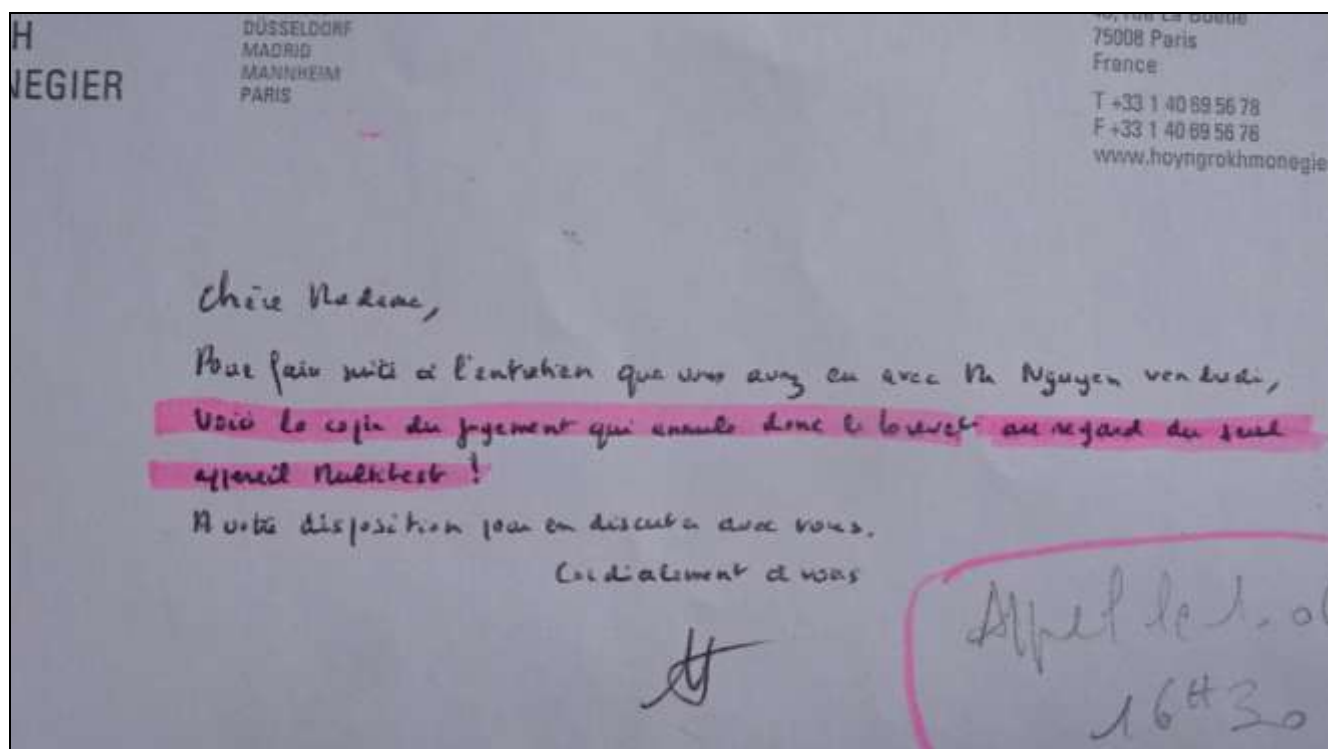
Monsieur,

Je crois utile de revenir sur notre récent entretien tant il m'est apparu surprenant, voire hallucinant, de vous entendre dire aujourd'hui :

1.- que mes BREVETS ne valent plus rien. Quels sont vos arguments pour être aussi affirmatif sachant que France Brevets lors de nos premiers contacts était manifestement d'un avis contraire et dans ce cas pourquoi avoir engagé comme vous me l'avez appris de fortes dépenses et combien ?

2.- que j'avais fait des économies en rejoignant France-Brevets... et que je vous coûtai cher. J'ai abandonné 50 % de mes parts sur le Brevet après que vous l'avez examiné minutieusement pendant plus de 2 mois avant la signature.

3.- A la lecture du mot ci-dessous de Me MONEGIER joint à la copie du jugement d'instance de 05/2016 qu'il m'adressait : " *Voici la copie du jugement qui annule donc le brevet au regard du seul MULTITEST*". vous avez admis que la préparation de l'audience avait été mal "pilotée" : En effet dès réception du jugement, France Brevets me demandait des renseignements techniques (voir mon courrier Rec. avec A.R. adressé à Mr Patry en 09/2017 – PJ ).



4.- Lors de cet échange vous avez appris que je n'avais pas vu la vidéo du CES 2020 de Las Vegas à la suite de votre mail du 31/01/20. Je vous le confirme ici : vous m'invitez à regarder la vidéo (donc UNE SEULE) du tapis dont vous m'aviez signalé succinctement l'existence par téléphone quelques jours plu tôt, ce que j'ai fait. J'ignorais que vous aviez ajouté une autre vidéo.

5.- Vous citez Monsieur Michel Babaz. Je suis tout aussi étonnée. Mon affaire a été largement médiatisée dans le passé et nous nous sommes rencontrés à cette occasion. Il n'a fait que reprendre les écrits publics. Nous sommes d'ailleurs plusieurs inventeurs victimes de grands groupes à partager notre expérience. Il n'a pas pu vous échapper que le point commun à tous est de faire face à de puissantes multinationales. Nous grouper a été naturel et l'attitude de France Brevets à mon égard prouverait que le puissant Nintendo obéit à la règle selon laquelle en matière de brevets les grands groupes font la loi de la Propriété Intellectuelle.

A l'évidence France Brevets n'a pas été à la hauteur et cet entretien téléphonique met fin à toutes mes espérances légitimes, et avant de conclure :

Monsieur Bibow, qui êtes-vous donc au sein de France Brevets pour me soutenir de telles allégations ? A ce jour, aucun de mes référents n'a agi de la sorte.

Un contrat avec France Brevets serait-il un piège déguisé pour l'inventeur, une façon peu louable de le juguler, de le faire taire. Permettez-moi de m'interroger, (en 2019, France Brevets n'a rien fait avec mon contrat. Ne l'avez-vous pas admis au cours de notre entretien du 3/04/20 ? )

Jusqu'à ce jour et depuis la création de France Brevets (2011), combien de contrats signés entre France Brevets et un inventeur au statut de micro-entreprise comme moi-même ont-ils abouti ?

A ces 3 questions, je n'aurai sans doute jamais de réponse au nom de la CONFIDENTIALITE, (merci de me l'avoir rappelé) arme majeure de France Brevets, structure montée et bien huilée, depuis 2011, avec les deniers de chaque français.

Je vous prie d'agréer Monsieur mes salutations.

N.WALTHERT